

Représenter les autres : voter et élire, de la commune au Parlement européen

Fiche méthode

(EMC 6^e · Représenter les autres et servir l'intérêt général)

La démarche pour analyser une situation d'élection

- 1. Je repère la personne et l'élection.** Qui veut voter, et pour quelle élection : municipale, départementale, régionale, législative, européenne ?
- 2. Je vérifie les conditions.** Nationalité, âge, inscription sur les listes ; pour un citoyen européen, le type d'élection.
- 3. Je cherche le bon échelon.** Quel besoin collectif, et quelle assemblée en a la charge ?
- 4. Je justifie avec une règle du cours.** « ... parce que ... » : un article de la Constitution, une règle du vote, la responsabilité de l' élu.

Le réflexe — voter suppose trois conditions réunies : la nationalité, 18 ans et l'inscription sur les listes.

Étape 1 · Qui peut voter ?

Réflexe — nationalité française + 18 ans + inscription sur les listes = électeur.

Exemple. Clémence, française, a 17 ans et demi. Peut-elle voter aux élections régionales ?

Non : il lui manque la condition d'âge. Elle sera inscrite d'office sur les listes à ses **18 ans**.

Attention — un citoyen européen vote aux municipales et aux européennes du pays où il vit, pas aux élections nationales.

Étape 2 · Comment vote-t-on ?

Réflexe — universel, égal, secret, personnel, libre : je relie chaque mot à une règle du bureau de vote.

Exemple. Pourquoi passer par l'isoloir ?

Pour que le vote reste **secret** : personne ne voit le bulletin choisi, chacun vote sans pression.

Attention — la procuration est la seule exception au vote personnel ; elle sert à un électeur absent.

Étape 3 · Quel élu pour quel besoin ?

Réflexe — écoles → commune ; collègues → département ; lycées et TER → région ; lois → Parlement ; règles communes → Parlement européen.

Exemple. Des parents demandent une nouvelle cantine pour le collège.

Le collège dépend du **conseil départemental** : c'est lui qui décide et finance.

Attention — le maire est élu par le conseil municipal, pas directement par les habitants.

Étape 4 · Juger l'action d'un élu

Réflexe — je me demande : « Sert-il l'intérêt de tous, et respecte-t-il les règles de son assemblée ? »

Exemple. Un conseiller municipal ne défend que les projets de sa propre rue.

Il oublie sa **responsabilité** : il doit exprimer la parole de tous ses électeurs et servir l'intérêt général.

Attention — un conseil municipal des jeunes propose ; ce sont les élus adultes qui décident.

Les pièges

- Habitant et citoyen ne sont pas synonymes : un étranger qui vit en France est un habitant, sans le droit de vote aux élections nationales.
- Le vote n'est pas obligatoire en France, mais le respect du résultat l'est pour tous.
- Les sénateurs ne sont pas élus directement par tous les électeurs.
- Les collèges dépendent du département, les lycées de la région, les écoles de la commune.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofp particulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).